

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 30 novembre 2012

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports
Service Transports et Déplacements

Service consulté

Délégation à l'Action Territorialisée (DAT)
Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme (SEU)
Direction des Affaires Juridiques (DJU)
Direction des Finances (DIF)

N° CP-2012-12-3-2

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE
CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT DES NAVETTES DE
NOËL DU PAYS DES ETOILES
TRANSPORTS COLLECTIFS
REGION ALSACE
COMMUNAUTES DE COMMUNES DE KAYSERSBERG
ET DE RIBEAUVILLE
COMMUNE D'EGUISHEIM**

Résumé : Le présent rapport a pour objet, d'une part, d'approuver les conventions de partenariat à passer avec la Région ALSACE, les Communautés de Communes de KAYSERSBERG et de RIBEAUVILLE, ainsi qu'avec la commune d'EGUISHEIM, dans le but de définir la participation financière du Département du HAUT-RHIN et d'autre part d'accorder les subventions à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé au titre du Contrat de Territoire de Vie.

L'accessibilité des sites touristiques en transport en commun est un des axes majeurs de la stratégie régionale du tourisme. La destination « Noël en Alsace » draine chaque année environ 2 millions de visiteurs sur une période d'environ 6 semaines avec un nombre croissant de visiteurs qui empruntent le chemin de fer.

Les marchés de Noël de KAYSERSBERG, RIQUEWIHR, RIBEAUVILLE et EGISHEIM sont des sites touristiques forts attractifs non desservis par les transports en commun alors qu'ils connaissent un engorgement routier important durant les week-ends de l'Avent.

Deux navettes de Noël ont été expérimentées en 2010 et 2011 avec la Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG, la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE et la commune d'EGUISHEIM, dans le cadre de l'opération « Navettes de Noël du Pays des étoiles », avec la participation du Département du HAUT-RHIN et de la Région ALSACE.

Devant le succès croissant de la fréquentation (+ 60 % sur la navette COLMAR-EGUISHEIM et + 120 % sur la navette COLMAR-KAYSERSBERG-RIBEAUVILLE), les partenaires souhaitent réitérer le projet « Navettes de Noël » en 2012, en y apportant des améliorations.

A titre expérimental en 2012, la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE a décidé d'enrichir l'offre existante en créant d'une part une liaison de bus entre RIQUEWIHR et RIBEAUVILLE permettant ainsi de desservir le marché de Noël de RIBEAUVILLE sur 2 week-ends et d'autre part, en organisant un parking relais payant avec des navettes gratuites à destination des marchés de Noël de RIBEAUVILLE et de RIQUEWIHR. Les visiteurs automobilistes pourront donc stationner sans difficulté avec une réduction des nuisances pour les habitants.

I - Navettes de Noël COLMAR-KAYSERSBERG-RIQUEWIHR et COLMAR-EGUISHEIM sous maîtrise d'ouvrage départementale

Pour l'année 2012, le projet consiste à mettre en place un réseau de navettes à destination de KAYSERSBERG, RIQUEWIHR et EGUISHHEIM en partance de COLMAR, où deux arrêts seront prévus Place de la gare (en concordance avec l'arrivée des TER en provenance de STRASBOURG et de BALE-MULHOUSE), ainsi que Place du théâtre.

Pour le trajet COLMAR-KAYSERSBERG-RIQUEWIHR-COLMAR, deux navettes en boucle (permettant d'assurer la liaison entre les marchés de Noël des deux communes) cadencées à l'heure, soit deux fois 10 navettes quotidiennes (4 cars), seront mises à disposition durant les 4 week-ends avant Noël (les samedis et dimanches du 1^{er} au 23 décembre 2012). En cas de forte affluence, des bus de renfort seront mobilisables.

Le parcours COLMAR à destination de l'arrêt « La Poste » à EGUISHHEIM (durée de 15 minutes), fonctionnera tous les jours du vendredi 30 novembre au dimanche 23 décembre 2012, par cinq navettes quotidiennes (2 cars).

Le prix du billet journalier est fixé à 4 € par personne et par jour (3 € en 2011). La navette sera gratuite pour les enfants de moins de 12 ans. Les titres Alsa+ seront acceptés à bord.

Le Département sera l'autorité organisatrice de ces navettes qui se rattacheront au marché de la ligne 145 LE BONHOMME – COLMAR, pour COLMAR – KAYSERSBERG – RIQUEWIHR, et à celui de la ligne 208 COLMAR – HUSSEREN – OBERMORSCHWIHR, pour COLMAR-EGUISHEIM.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de la dépense est de 43 731 € TTC.

La participation du Département s'inscrit dans les Contrats de Territoires de Vie COLMAR, FECHT et RIED et PIEMONT – VAL D'ARGENT - PAYS WELCHE 2010-2013, qui prévoient pour ces projets, des contributions respectives de 1 290 € (parcours COLMAR-EGUISHEIM) et 10 000 € (parcours COLMAR-KAYSERSBERG-RIQUEWIHR) au titre de 2012, révisables à la baisse, au vu des recettes commerciales réalisées.

Conformément au projet de convention de partenariat, le Département accepte de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de ces navettes. Il acquittera la totalité de leur prix de fonctionnement auprès du transporteur, dans le cadre d'un avenant au marché de la ligne 145 (marché n° 1100294) et à celui de la ligne 208 (marché n° 1100302) et recouvrera la part des quatre autres collectivités, soit une prévision de 20 441 €.

A cette fin, il vous est proposé la signature des deux conventions de partenariat, jointes en annexe.

II - Extension de la navette de Noël entre RIQUEWIHR et RIBEAUVILLE et organisation de navettes gratuites entre le parking relais Sony et le marché de Noël de RIBEAUVILLE sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE

Mise en place en 2012 à titre expérimental, cette navette offrira aux visiteurs la possibilité de circuler entre KAYSERSBERG, RIQUEWIHR et RIBEAUVILLE les samedis 8 et 15 décembre ainsi que les dimanches 9 et 16 décembre 2012.

Cette navette sera cadencée à environ 20 minutes en correspondance avec la navette COLMAR-KAYSERSBERG-RIQUEWIHR à raison d'environ 20 trajets par jour.

Ce dispositif est complété par la création d'un parking relais payant hors agglomération relié au centre-ville de RIBEAUVILLE par une navette dédiée. Le tarif est fixé à 4 € par voiture avec la navette gratuite.

Le financement des projets sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE est inscrit dans le Contrat de Territoire de Vie PIEMONT – VAL D'ARGENT - PAYS WELCHE.

S'agissant de l'extension de la navette de Noël entre RIQUEWIHR et RIBEAUVILLE, la participation départementale est estimée à 1 880 € (40 % du déficit d'exploitation) sur une dépense totale de 5 100 € et révisable à la baisse après décompte des recettes réalisées. Les recettes sont estimées à 400 € (100 tickets à 4 €, tarif identique aux autres navettes de Noël). La participation régionale représente 15 % du coût du projet, soit 765 € et la part restant à la charge du maître d'ouvrage s'élève donc à 2 055 €.

En ce qui concerne la navette gratuite depuis le parking relais payant (site Sony à RIBEAUVILLE) à destination des marchés de RIBEAUVILLE ET RIQUEWIHR, la subvention départementale s'élève à 1 240 € (40 % du déficit d'exploitation) sur une dépense totale de 5 100 € et révisable à la baisse après décompte des recettes réalisées. Les recettes sont estimées à 2 000 € (4 € par voiture avec le transport aller-retour). La part restant à la charge du maître d'ouvrage est de 1 860 €.

Le volet signalisation du parking relais Sony de RIBEAUVILLE qui représente un coût prévisionnel de 5 500 €, avec une aide départementale de 2 200 € au titre du Contrat de Territoire de Vie, fera l'objet d'un rapport ultérieur dans le cadre des subventions d'investissement.

Les plans de financement des opérations sous maîtrise d'ouvrage du Département et de la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE sont joints en annexe.

Parallèlement à la mise en place de ces navettes, plusieurs parkings relais avec navettes spéciales vers les centres-villes sont mises en place par COLMAR et KAYSERSBERG.

Cette opération « Navettes de Noël » est relayée par une campagne de communication d'envergure assurée par l'Association « Le Pays des Etoiles » s'appuyant notamment sur un dépliant de présentation de l'offre de transport, le logotage des bus, les panneaux de signalisation des arrêts de navettes, le fléchage en gare, les Sites Internet des partenaires et une campagne de presse. Le budget du volet communication est estimé à 20 850 € pour information.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- approuver la prise en charge financière de ces navettes 2012 dans le cadre des marchés de transport des lignes régulières 145 LE BONHOMME – COLMAR et 208 COLMAR – HUSSEREN – OBERMORSCHWIHR, estimé à 43 731 €. Les crédits

correspondants sont à prélever sur le programme A691, chapitre 011, fonction 81, nature 6245 (enveloppe Frais de transport de personnes). La participation effective du Département à ces navettes, après déduction des diverses subventions prévisionnelles (soit 20 441,00 €) et des recettes d'exploitation prévisionnelles (estimées à 12 000,00 €), s'élèverait à 11 290,00 € ;

- approuver la participation de la Région Alsace à hauteur de 15 %, soit un montant prévisionnel de 6 559,00 € (4 980 € + 1 579 €), à imputer sur le programme A691, chapitre 74, fonction 81, nature 7472 ;
- approuver la participation prévisionnelle de la Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG pour un montant de 5 110,00 €, à imputer sur le programme A691, chapitre 74, fonction 81, nature 7474 ;
- approuver la participation prévisionnelle de la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE pour un montant prévisionnel de 5 110,00 €, à imputer sur le programme A691, chapitre 74, fonction 81, nature 7474 ;
- approuver la participation prévisionnelle de la Commune d'EGUISHEIM pour un montant de 3 662,00 €, à imputer sur le programme A691, chapitre 74, fonction 81, nature 7474 ;
- approuver les conventions de partenariat et de cofinancement relatives à la mise en place des navettes de Noël COLMAR – KAYSERSBERG – RIQUEWIHR et COLMAR - EGUISHHEIM, selon les modèles joints en annexe au présent rapport ;
- m'autoriser à signer ces conventions ;
- approuver la subvention départementale estimée à 1 880 € (40 % du déficit d'exploitation) au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE au titre de l'extension de la navette de Noël entre RIQUEWIHR-RIBEAUVILLE pour l'année 2012, qui est inscrite dans le Contrat de Territoire de Vie et qui pourra être révisée au vu des recettes réalisées, à imputer sur le programme A792, chapitre 65, fonction 821, nature 65734 ;
- approuver la subvention départementale estimée à 1 240 € (40 % du déficit d'exploitation) au bénéfice de la Communauté de Communes du Pays de RIBEAUVILLE pour l'année 2012 pour la navette gratuite du parking relais Sony de RIBEAUVILLE, qui est inscrite au Contrat de Territoire de Vie et qui pourra être révisée au vu des recettes réalisées, à imputer sur le programme A792, chapitre 65, fonction 821, nature 65734.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Plans de financement des navettes de Noël 2012

1)Maîtrise d'ouvrage départementale : navettes COLMAR-EGUISHEIM

| | |
|---|----------|
| Dépenses d'exploitation | 10 531 € |
| Recettes d'exploitation | 4 000 € |
| Conseil Général du Haut-Rhin | 1 290 € |
| Conseil Régional d'Alsace | 1 579 € |
| Association des commerçants d'Eguisheim | 1 355 € |
| Commune d'Eguisheim | 2 307 € |

2)Maîtrise d'ouvrage départementale : navettes COLMAR-KAYSERSBERG-RIQUEWIHR

| | |
|--|----------|
| Dépenses d'exploitation | 33 200 € |
| Recettes d'exploitation | 8 000 € |
| Conseil Général du Haut-Rhin | 10 000 € |
| Conseil Régional d'Alsace | 4 980 € |
| Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg | 5 110 € |
| Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé | 5 110 € |

3)Maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé : navettes RIQUEWIHR-RIBEAUVILLE

| | |
|---|---------|
| Dépenses d'exploitation | 5 100 € |
| Recettes d'exploitation | 400 € |
| Conseil Général du Haut-Rhin | 1 880 € |
| Conseil Régional d'Alsace | 765 € |
| Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé | 2 055 € |

4)Maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé : navettes du parking-relais Sony vers le marché de Noël de RIBEAUVILLE

| | |
|---|---------|
| Dépenses d'exploitation | 5 100 € |
| Recettes d'exploitation | 2 000 € |
| Conseil Général du Haut-Rhin | 1 240 € |
| Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé | 1 860 € |



CONVENTION DE PARTENARIAT

« Mise en place d'une desserte en transports collectifs entre COLMAR, KAYSERSBERG et RIQUEWIHR dans le cadre du projet *Navettes de Noël du Pays des Etoiles* »

Entre

Le Département du Haut-Rhin, dont le siège est 100, Avenue d'Alsace - BP 20351-68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 30 novembre 2012.

et

La Région Alsace, dont le siège est 1, place Adrien ZELLER - BP 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Philippe RICHERT, en application de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Alsace n°000-11 du 16 novembre 2012.

et

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, dont le siège est 31, rue du Geisbourg – 68240 KAYSERSBERG, représenté par son Président Monsieur Roger BLEU, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 décembre 2012.

et

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, dont le siège est 1, rue Pierre de Coubertin -68150 RIBEAUVILLE, représenté par son Président Pierre ADOLPH, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 4 décembre 2012.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du transport par car mis en place entre Colmar, Kaysersberg et Riquewihr par les collectivités signataires de la présente convention.

Le projet présenté ci-après dénommé « Navette de Noël Kaysersberg - Riquewihr » participe à l'opération « *Navettes de Noël du Pays des Etoiles* » destinée à renforcer l'accessibilité en transport en commun aux marchés de Noël et animations du territoire.

La « Navette de Noël Kaysersberg - Riquewihr » est mise en place, à titre expérimental, pendant un exercice, soit tous les samedis et dimanches du 1er au 23 décembre 2012. Il est prévu 20 allers - retours par jour entre Colmar, Kaysersberg et Riquewihr en correspondance avec le réseau TER 2000 à Colmar.

La tarification commerciale est fixée à 4 € par personne et par jour pour un accès illimité (gratuité jusque 12 ans). Les tarifs multimodaux et zonaux Alsa+ 24 heures et Alsa+Groupe Journée seront également valables pour ces services, c'est-à-dire qu'ils seront acceptés à bord des cars en tant que titre de transport.

Ce projet sera accompagné d'une signalétique aux arrêts et d'une communication spécifique (logotage des bus, réalisation et diffusion de flyers...).

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION ET EVALUATION

La présente convention :

- est conclue pour une durée d'un an ;
- prend effet à partir de sa date de notification.

A l'issue de l'expérimentation 2012 et sur la base d'une comptabilité détaillée de la fréquentation fournie par le transporteur, il sera réalisé un bilan de l'opération « Navette de Noël Kaysersberg - Riquewihr » par les services des Communautés de Communes, du Département du Haut-Rhin et de la Région Alsace, auquel sera associé l'ensemble des acteurs touristiques du territoire.

Les résultats de cette expérimentation permettront d'étudier la mise en place du service pour les années suivantes.

ARTICLE 3 – MONTANT DU PROGRAMME ET FINANCEMENT

Le coût estimatif total du projet s'élève à 33 200 € TTC. Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

| | |
|--|----------|
| - Recettes commerciales (<i>estimées</i>) | 8 000 € |
| - Département du Haut-Rhin | 10 000 € |
| - Région Alsace | 4 980 € |
| - Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg | 5 110 € |
| - Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé | 5 110 € |

Il est précisé que la participation du Conseil Général du Haut-Rhin s'élèvera au maximum à hauteur de 10 000 € après déduction des recettes commerciales, selon les crédits inscrits aux Contrats de Territoires de Vie.

La Région Alsace versera au Département du Haut-Rhin, maître d'ouvrage de l'opération, une subvention à hauteur de 4 980 €, soit 15% du coût du projet. Les crédits sont imputés au titre du développement touristique, programme *Territoires et thématiques*.

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg versera au Département du Haut-Rhin une participation à hauteur de 5 110 €, soit 15 % du coût du projet. Elle sera actualisée au vu des recettes effectives.

La Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé versera au Département du Haut-Rhin une participation à hauteur de 5 110 €, soit 15 % du coût du projet. Elle sera actualisée au vu des recettes effectives.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT

La subvention régionale sera versée sur présentation du compte d'exploitation de la « Navette de Noël Kaysersberg - Riquewihr » réalisé par l'entreprise de transport et d'un bilan qualitatif de l'opération (cf article 2). Le Département du Haut-Rhin justifiera ses charges à l'appui du marché public de transport passé avec l'entreprise de transport.

Les subventions des Communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé seront versées selon des modalités identiques après émission des titres de recettes correspondants par le Trésorier Payeur Départemental.

ARTICLE 5 – RESILIATION DE LA CONVENTION

Hormis le cas de force majeure justifié, l'inobservation des clauses prévues aux précédents articles entraînera la résiliation de la convention. La partie de subvention correspondant aux dépenses tardives ou non justifiées dans les délais sera annulée d'office par la Région Alsace.

ARTICLE 6 – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

Par ailleurs, en cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant l'objet de la présente convention, la Région Alsace, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg et la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé pourront respectivement ordonner le reversement des sommes non utilisées ou irrégulièrement utilisées.

ARTICLE 7 – MENTION DE L'AIDE FINANCIERE DE LA REGION

Il est demandé au bénéficiaire de faire mention des financements publics sur les documents promotionnels. Le non-respect de cette clause peut entraîner l'exclusion du bénéfice des aides régionales.

ARTICLE 8 – PERSONNES CHARGEES DU SUIVI DU DOSSIER

Madame Martine SCHALL, Chargée d'études, assure le suivi du dossier à la Région Alsace.
Madame Marie-Laure FUNEL, Chef du Service Transports et Déplacements, assure la coordination du dossier au Conseil Général du Haut-Rhin.

ARTICLE 9 – COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional d'Alsace - 1 place Adrien ZELLER - BP 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX.

Colmar, le

Le Président du
Conseil Régional d'Alsace

Le Président du
Conseil Général du Haut-Rhin

Le Président de la
Communauté de Communes
de la Vallée de Kaysersberg

Le Président de la
Communauté de Communes
du Pays de Ribeauvillé

Conseil Général



Haut-Rhin



CONVENTION DE PARTENARIAT

« Mise en place d'une desserte en transports collectifs entre COLMAR et EGUISHEIM dans le cadre du projet *Navettes de Noël du Pays des Étoiles* »

Entre

Le Département du Haut-Rhin, dont le siège est 100, Avenue d'Alsace - BP 20351-68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 30 novembre 2012.

et

La Région Alsace, dont le siège est 1, place Adrien ZELLER - BP 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Philippe RICHERT, en application de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Alsace n°000-11 du 16 novembre 2012.

et

La Commune d'Eguisheim, représenté par Monsieur Claude CENTLIVRE, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2012.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du transport par car mis en place entre Colmar et Eguisheim par les collectivités signataires de la présente convention.

Le projet présenté ci-après dénommé « Navette de Noël Eguisheim » participe à l'opération « *Navettes de Noël du Pays des Étoiles* » destinée à renforcer l'accessibilité en transport en commun aux animations et marchés de Noël du territoire.

La « Navette de Noël Eguisheim » est mise en place, à titre expérimental, pendant un exercice, soit tous les jours du 30 novembre au 23 décembre 2012. Il est prévu 5 allers - retours par jour entre Colmar et Eguisheim en correspondance avec le réseau TER 2000 à Colmar.

La tarification commerciale est fixée à 4 € par personne et par jour pour un accès illimité (gratuité jusque 12 ans). Les tarifs multimodaux et zonaux Alsa+ 24 heures et Alsa+Groupe Journée seront également valables pour ces services, c'est-à-dire qu'ils seront acceptés à bord des cars en tant que titre de transport.

Ce projet sera accompagné d'une signalétique aux arrêts et d'une communication spécifique (logotage des bus, réalisation et diffusion de flyers...).

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION ET EVALUATION

La présente convention :

- est conclue pour une durée d'un an ;
- prend effet à partir de sa date de notification.

A l'issue de l'expérimentation 2012 et sur la base d'une comptabilité détaillée de la fréquentation fournie par le transporteur, il sera réalisé un bilan de l'opération « Navette de Noel Eguisheim » par les services de la Commune, du Département du Haut-Rhin et de la Région Alsace, auquel sera associé l'ensemble des acteurs touristiques du territoire.

Les résultats de cette expérimentation permettront d'étudier la mise en place du service pour les années suivantes.

ARTICLE 3 – MONTANT DU PROGRAMME ET FINANCEMENT

Le coût estimatif total du projet s'élève à 10 531 € TTC. Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

| | |
|--|---------|
| - Recettes commerciales (<i>estimées</i>) | 4 000 € |
| - Département du Haut-Rhin | 1 290 € |
| - Région Alsace | 1 579 € |
| - Commune d'Eguisheim (et Association des commerçants) | 3 662 € |

Il est précisé que la participation du Conseil Général du Haut-Rhin s'élèvera au maximum à hauteur de 1 290 € après déduction des recettes commerciales, selon les crédits inscrits au Contrat de Territoire de Vie.

La Région Alsace versera au Département du Haut-Rhin, maître d'ouvrage de l'opération, une subvention à hauteur de 1 579 €, soit 15% du coût du projet. Les crédits sont imputés au titre du développement touristique, programme *Territoires et thématiques*.

La Commune d'Eguisheim versera au Département du Haut-Rhin une participation à hauteur de 3 662 €, soit 35% du coût du projet. Ce montant sera ajusté au vu des recettes commerciales effectives.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT

La subvention régionale sera versée sur présentation du compte d'exploitation de la « Navette de Noël Eguisheim » réalisé par l'entreprise de transport et d'un bilan qualitatif de l'opération (cf article 2). Le Département du Haut-Rhin justifiera ses charges à l'appui du marché public de transport passé avec l'entreprise de transport.

Les subventions de la commune d'Eguisheim seront versées selon des modalités identiques après émission des titres de recettes correspondants par le Trésorier Payeur Départemental.

ARTICLE 5 – RESILIATION DE LA CONVENTION

Hormis le cas de force majeure justifié, l'inobservation des clauses prévues aux précédents articles entraînera la résiliation de la convention. La partie de subvention correspondant aux dépenses tardives ou non justifiées dans les délais sera annulée d'office par la Région Alsace.

ARTICLE 6 – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION

Par ailleurs, en cas d'utilisation des sommes versées à des fins autres que celles faisant l'objet de la présente convention, la Région Alsace et la Commune d'Eguisheim pourront respectivement ordonner le reversement des sommes non utilisées ou irrégulièrement utilisées.

ARTICLE 7 – MENTION DE L'AIDE FINANCIERE DE LA REGION

Il est demandé au bénéficiaire de faire mention des financements publics sur les documents promotionnels. Le non-respect de cette clause peut entraîner l'exclusion du bénéfice des aides régionales.

ARTICLE 8 – PERSONNES CHARGEES DU SUIVI DU DOSSIER

Madame Martine SCHALL, Chargée d'études, assure le suivi du dossier à la Région Alsace.
Madame Marie-Laure FUNEL, Chef du Service Transports et Déplacements, assure la coordination du dossier au Conseil Général du Haut-Rhin.

ARTICLE 9 – COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional d'Alsace - 1 place Adrien ZELLER - BP 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX.

Colmar, le

Le Maire de
la Commune d'EGUISHEIM

Le Président du
Conseil Régional d'Alsace

Le Président du
Conseil Général du Haut-Rhin